

Woyofal

Dernière mise à jour : 21-08-2006

Le système à prépaiement de l'électricité WOYOFAL a été mis en place pour apporter une réponse aux requêtes d'un segment de la clientèle qui sollicite des délais et des moratoires pour régler ses factures d'électricité.

Woyofal se présente sous la forme d'un compteur électronique qui comprend une unité de mesure de l'énergie électrique et une interface client. L'unité de mesure se présente sous la forme d'un boîtier avec un écran à cristaux liquides sur lequel s'affichent le crédit d'électricité disponible en kilowatt-heure, l'icône d'un visage heureux qui indique un solde élevé d'électricité et l'icône d'un visage triste qui indique un solde faible. L'interface Client dispose d'un clavier par lequel les crédits d'électricité sont introduits dans le compteur. Ces crédits sont vendus dans les agences de la société et remis au consommateur sous la forme d'un ticket avec un code numérique de 20 chiffres, correspondant à la quantité d'électricité achetée.

Avec Woyofal, fini les soucis avec les factures bimestrielles d'électricité et les coupures pour défaut de paiement. L'électricité devient un produit de consommation courante et vous décidez seul des quantités d'électricité que vous voulez acheter. Vous avez donc, la maîtrise de votre budget. Lorsque les crédits d'électricité achetés sont sur le point de s'épuiser, le compteur Woyofal vous en avertit ; vous pouvez alors le recharger à partir de 1000 francs seulement.

Les avantages de Woyofal Des conditions d'accès à l'électricité plus douces :

- Plus de caution d'abonnement à payer lors de la souscription d'un contrat d'abonnement à l'électricité ; seul un premier achat d'électricité de 2.500 francs au moins est exigé ;
- Des achats d'électricité en fonction des possibilités financières, mais à partir de 1000 francs
- Possibilité d'effectuer des achats quotidiens, hebdomadaires, mensuels voire plusUne plus grande autonomie du Client
- Plus de relève de compteurs,
- Plus de facture d'électricité à payer,
- Plus de coupure pour défaut de paiement,
- Amélioration des relations commercialesPossibilité de faire des économies
- Meilleure appréhension de l'influence d'appareils ménagers additionnels sur ses consommations
- Possibilité de suspendre vos consommations et de les conserver dans un stock d'énergie jusqu'à son retour.
- Possibilité de transférer vos crédits non consommés dans votre nouveau compteur, en cas de déménagement